



25 mars 2020



EDITORIAL

A vous toutes et tous, personnes accompagnées, adhérents des GEM, professionnels des Associations, équipe de direction...

Dans ce temps d'épidémie, les mesures prises nous impactent toutes et tous personnellement.

Nous devons adapter notre rapport au quotidien, modifier nos méthodes de travail, trouver de nouvelles modalités de garde pour nos enfants...

Tous nos repères sont bouleversés et nous en sommes déstabilisés.

Par ailleurs, et nous sommes les premièr(e)s à y être confronté(e)s, les mesures de confinement ont de fortes répercussions sur les personnes les plus fragiles d'entre nous.

Chaque jour, il faut inventer d'autres manières de faire. Chaque jour, il nous faut maintenir l'accueil, l'accompagnement, le soutien des personnes et nous tenir les coudes entre professionnels.

Dans une période qui nous appelle à nous replier chez nous, vous restez mobilisés pour adapter vos réponses quotidiennes. Vous restez attentifs les uns aux autres: déjà certains organisent diverses formes de solidarité et inventent de nouvelles manières de faire.

Les Associations Sinclair s'appuient sur des valeurs qui aujourd'hui sont mises en œuvre à travers tous ces gestes et ces tâches que vous assurez, à travers les compétences que vous développez, à travers votre disponibilité.

Les membres du Conseil d'Administration m'ont transmis de nombreux messages de soutien pour vous : aussi, de tout cœur, je vous partage notre estime pour votre engagement et notre confiance dans vos capacités à vous investir pleinement dans vos fonctions et responsabilités.

Nous sommes aussi en pensée avec ceux qui sont malades ou dont les proches le sont ou qui sont affectés par un décès.

Nous vous souhaitons bon courage, que nous restions solidaires et mobilisés !

Au nom du Conseil d'Administration,
Odile FOURNIER
Présidente des Associations Sinclair



FAIRE FACE ENSEMBLE

Dans cette période de crise sanitaire inédite, les Associations Sinclair réorganisent leurs établissements et services .

Si les mesures de confinement s'appliquent au plus grand nombre, les personnels sanitaires et médico-sociaux ont un statut particulier.

Les consignes ministérielles précisent qu' « au regard des besoins d'accompagnements médico-sociaux nécessaires à la préservation de l'état de santé global des personnes en situation de handicap, le principe visant le maintien au domicile **s'accompagne du principe lié d'une continuité de l'accompagnement médico-social** ».

Cela signifie qu'actuellement, tous les services Sinclair sont en activité avec des organisations singulières, qui doivent permettre d'assurer la **continuité de l'accompagnement** des personnes fragilisées.

Pour ce faire, « aucun professionnel médico-social ne doit être placé en chômage technique. **Sauf s'il est en arrêt maladie, tout professionnel est maintenu en activité** ». **1**

Tout professionnel(le) doit être mobilisé(e), pour :

- ✓ Concourir à évaluer les besoins de soutien prioritaire au domicile de la personne.
- ✓ Soutenir la continuité des soins somatiques et/ou de rééducation prioritaires et/ou des interventions éducatives prioritaires au domicile de la personne en situation de handicap.
- ✓ Etre mobilisé, dans le respect des dispositions du contrat de travail, pour renforcer les effectifs des autres structures de l'association Marguerite Sinclair.

Les services de l'Entreprise Adaptée « Les Ateliers Sinclair », restent également mobilisés, notamment le service Propreté et la prestation de services.

En lien avec la Présidente, une cellule de crise a été activée. Elle se réunit régulièrement afin de faire le point sur l'évolution de la situation.

—> Composition de la cellule de crise :

Membres	Noms
Directeur général	François Gillet
Directrice Pôle Adultes	Isabelle Grosse
Directeur Pôle Jeunes	Frédéric Chenal
Directeur Entreprise Adaptée « Les Ateliers Sinclair »	Gibert Wirtz
Responsable Ressources Humaines	Marion Ratzmann
Responsable secrétariat général - communication	Anne Kroenner
Responsable sécurité institutionnel	Gilles Saumon
Infirmière	Corinne Derangère

⇒ **2 priorités ont été définies :**

- ◆ La continuité de l'accompagnement médicosocial pour favoriser le maintien à domicile.
- ◆ La continuité des prestations de blanchisserie (ESAT), de restauration (ESAT), d'hébergement (FATH), de propreté (EA), de prestations de services (EA).

Pour pallier la fermeture de certains établissements, des permanences sont mises en places afin de maintenir le lien et permettre un suivi à distance et à domicile en toute sécurité : contacts téléphoniques réguliers, visites à domicile, aide pour les courses de première nécessité et les procédures administratives...

Au sein du FATH, ouvert 24h/24h et 7j/7j, les précautions d'hygiène sont respectées et les mesures barrières renforcées. De jour comme de nuit, les conditions de surveillance et de soins sont organisées pour assurer la sécurité des usagers et des professionnels.

Des professionnels « réservistes » viennent renforcer les équipes du FATH et de l'ESAT (blanchisserie).

• **L'activité des professionnels médico-sociaux est maintenue :**

—> Le chômage technique n'est donc pas appliqué.

2 situations sont possibles :

- ◆ maintien en activité (avec possibilité de télétravail selon le poste exercé et l'accord du supérieur hiérarchique).
- ◆ arrêt maladie dans l'hypothèse de signes symptomatiques « COVID » ou autre pathologie nécessitant un arrêt.

Dans le cas d'une ALD (affection longue durée), si le télétravail n'est pas possible, le salarié peut faire lui-même une demande en ligne d'arrêt de travail jusqu'à 21 jours, rétroactif au vendredi 13 mars, via le télé service « declare.ameli.fr ».

—> Ce dispositif est également valable pour l'Entreprise Adaptée Les Ateliers Sinclair.

—> Le chômage technique n'est donc pas appliqué.

• **Garde d'enfants âgés de moins de 16 ans :**

Le principe des 14 jours pris en charge par la CPAM, **n'est pas prorogé** pour les ESMS.

Un service de garde d'enfants a été mise en place pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, **dont les personnels ESMS**, n'ayant pas d'autres solutions.

Vous êtes donc bien éligibles aux solutions de garde mises en œuvre dans les crèches pour les enfants de moins de 3 ans et par l'Education nationale pour les enfants de plus de 3 ans.

Il ne doit pas être exigé que les 2 parents soient des professionnels de santé ; l'un suffit.

La démarche à suivre est la suivante : les parents doivent impérativement se faire connaître dans les meilleurs délais auprès des écoles ou établissements (par mail) où sont habituellement scolarisés les enfants.

La CNAF a également mis en ligne un formulaire de recensement des besoins d'accueil d'enfant de professionnel(le)s prioritaires. Les parents répondant aux critères peuvent le remplir à l'adresse suivante : https://enquete.caf.fr/SurveyServer/s/dsercnaf/Covid19_garde/questionnaire

• **Numéros d'astreinte :**

Si des permanences sont réalisées dans tous les services, le numéro unique suivant à destination des personnes accompagnées par l'association, des familles et des autorités de tutelles a également été mis en place : **06.08.03.98.57**.

Cette astreinte est là pour apporter un soutien et relayer les demandes auprès de l'établissement concerné, afin que le maintien à domicile se passe au mieux.

Voici les numéros d'astreinte pour les GEM (parrainés par Sinclair):

Les Ailes de l'Espoir : 06.49.99.97.37 et 07.66.06.02.03; La Navette : 07.68.01.44.02; La MAM : 06 84 53 30 01.

CELLULE D'ÉCOUTE et de SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Chacun d'entre nous est actuellement confronté à une situation de crise totalement inédite, extrêmement complexe, qui nous oblige à gérer des injonctions paradoxales.

Nous devons ainsi prendre soin de nous et des nôtres, mais aussi nous inquiéter de la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap qui nous sont confiées.

Nous avons ainsi décidé de mettre en place une cellule d'écoute et de soutien psychologique, **ouverte à tous les salariés des Associations Sinclair.**

Dès ce lundi 23 mars 2020, les créneaux d'écoute possibles sont les suivants :

- ◆ Les lundis de 13h30 à 17h00 et les jeudis de 8h30 à 11h15 au **03 89 56 69 17**
- ◆ Les mardis de 8h30 à 11h15 et les jeudis de 13h30 à 17h00 au **03 89 56 59 18**

Nous sommes conscients que notre engagement commun auprès des plus fragiles peut être difficile à assumer.

Nous tenons à remercier chacune et chacun d'entre vous de l'engagement dont vous faites preuve.

Le défi est bien d'arriver à assumer nos responsabilités individuelles et collectives, tout en assurant les conditions pour rester en bonne santé. Nous nous y attelons quotidiennement.

Merci aux personnes que nous accompagnons ainsi qu'à leurs familles qui font preuve d'une grande compréhension.

Merci aux salariés pour leur investissement et leur solidarité.

Restons soudés et faisons face ensemble à cette crise.



SITE INTERNET SINCLAIR

Afin de transmettre de l'information au plus grand nombre, le site internet des Associations sera mis à jour régulièrement.

Une foire aux questions sera mise en ligne ainsi que des documents à télécharger (notamment une attestation de déplacement Facile à Lire et à Comprendre...).

N'hésitez pas à nous faire remonter vos éventuelles questions et/ou initiatives à partager : direction.generale@sinclair.asso.fr